

**VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2022**

Réunion ordinaire du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 20 janvier 2022 à 19 h, par visioconférence, à laquelle sont présents :

MM. David Morin, conseiller municipal  
Bernard Delorme, membre citoyen  
Ghislain Pion, membre citoyen  
Jonathan Robichaud, membre citoyen  
François Deschênes, membre citoyen

Mmes Mélodie Georget, conseillère municipale  
Geneviève Poirier-Ghys, membre ressource  
Glenna McGuire, membre citoyen

Est absent : Martin Duval, membre ressource

Tous membres du comité et formant quorum, assistés de :

Mme Mariève Lafontaine, cheffe de division  
Environnement  
Service de l'aménagement du territoire  
et de l'environnement  
Secrétaire du CCEDD

La réunion débute à 19h00.

2022-01-A

**ACCEPTATION**

**MOT DE BIENVENUE**

Mme Lafontaine souhaite la bienvenue aux participants à cette première rencontre du CCEDD. Elle suggère que, pendant que l'une des participantes accuse quelques minutes de retard, le premier point inscrit à l'ordre du jour, soit la présentation de chacun des membres, débute. La proposition est acceptée par tous.

Chaque membre du comité se présente, détaille sa formation antérieure, ses implications actuelles et son intérêt envers le CCEDD et indique depuis combien de temps il/elle y participe.

2022-02-A

**ACCEPTATION**

**ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 20  
JANVIER 2022**

**Il est unanimement recommandé**

QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 20 janvier 2022 soit accepté tel que proposé.

2022-03-A

**ACCEPTATION**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 3  
FÉVRIER 2021**

Le comité discute de la recommandation qui avait été faite au sujet de l'autopartage et qui se lit comme suit :

**« Il est recommandé**

*QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire :*

- effectue une étude des besoins des citoyens en matière de mobilité partagée;
- examine la faisabilité et les options pour la mise en disposition des véhicules municipaux en autopartage et, sur la base de ces résultats;
- instaure un programme de services complémentaires de mobilité partagée. »

Monsieur David Morin informe les membres du CCEDD qu'une discussion a eu lieu avec le maire concernant les priorités environnementales du conseil municipal. Il explique que le conseil municipal a comme priorité d'élaborer un Plan Climat, lequel incorporera la thématique de la mobilité durable en général et donc de l'autopartage. Selon M. Morin, la recommandation perd donc en pertinence dans le contexte. Comme c'est lui qui avait proposé cette recommandation lorsqu'il était membre citoyen du comité, il suggère qu'elle soit retirée du procès-verbal si les autres membres sont d'accord. Il mentionne que la recommandation peut aussi être laissée dans le procès-verbal si les membres préfèrent, mais qu'elle ne sera probablement pas adoptée par le conseil municipal.

Madame Geneviève Poirier-Ghys suggère de laisser la recommandation dans le procès-verbal afin que ce dernier reflète plus fidèlement les discussions qui ont eu lieu il y a maintenant près d'un an. Elle explique que nous devons nous rapporter au contexte de ce moment-là, alors que la recommandation était pertinente et a été acheminée telle quelle à l'ancien conseil municipal. Ceci étant dit, elle précise également que le conseil municipal a la possibilité d'adopter ou non les recommandations émises par le CCEDD.

Madame Mariève Lafontaine précise que la recommandation n'a encore jamais été acheminée au conseil (en raison du départ de madame Sarah Tremblay, alors conseillère en environnement).

Monsieur Jonathan Robichaud appuie l'intervention de Mme Poirier-Ghys et suggère que la recommandation soit maintenue et que le conseil municipal prenne la décision de la considérer ou non. L'ensemble des membres du comité est en accord avec cette intervention.

L'ensemble des membres du comité est également en accord avec le fait que la question de l'autopartage soit incluse dans la production du futur Plan Climat et ne fasse pas l'objet d'un travail en parallèle.

#### **Il est unanimement recommandé**

QUE le compte rendu de la réunion ordinaire du 3 février 2021 soit accepté tel que proposé.

2022-04-A

#### **ACCEPTATION      FONCTIONNEMENT DU CCEDD**

Les membres du comité discutent du fonctionnement du CCEDD. Madame Mariève Lafontaine pose les questions suivantes :

- Qu'est-ce qui est apprécié, moins apprécié dans le fonctionnement du CCEDD ?
- Quels éléments aident à accroître l'efficacité du CCEDD ou qu'est-ce qui pourrait contribuer à en accroître l'efficacité ?

Les points suivants ressortent de la discussion :

#### **Ce qui a été apprécié jusqu'à maintenant :**

- La division en petits groupes de travail pour traiter de sujets précis. Cela favorise la prise de parole de ceux qui ont moins tendance à parler ;
- Le fait d'avoir des tableaux du progrès de chaque dossier et des tableaux de bord pour suivre l'avancement des actions ;
- Le fait qu'il y ait un président qui ne soit pas secrétaire en même temps, cela favorise la fluidité de la rencontre ;
- Le fait que le président soit un élu municipal, ce qui permet de faire un meilleur lien entre le conseil et le CCEDD ;
- Connaître à l'avance les sujets qui seront abordés dans les rencontres ;
- La fréquence des rencontres mensuelles est appréciée, mais la durée pourrait être fixée à maximum 1 heures 30 minutes voire 2 heures. Prévoir la possibilité de ne pas tenir de rencontre en période de vacances estivales ;
- Lorsqu'un membre désire apporter un sujet à l'attention du conseil municipal, il est requis qu'il/elle fasse un travail de recherche et de préparation en amont et envoie ses documents quelques jours à l'avance aux autres membres du CCEDD en prévision du vote ;
- Le fait qu'un moment soit prévu à la fin des rencontres pour partager des nouvelles fraîches de la région liées à l'environnement.

**Ce qui serait bien :**

- Se fixer des objectifs clairs et un calendrier de travail sur un an, doté d'un plan d'avancement. Par exemple, en janvier : on planifie, au printemps/été : on agit (projets citoyens, mobilisation citoyenne) et à l'automne : on évalue nos actions et leur avancement ;
- Créer des sous-comités sur les différents sujets. Ces derniers pourraient travailler en-dehors des heures du CCEDD ;
- Avoir des thèmes pour chaque rencontre, les travailler en profondeur pour arriver à des recommandations étoffées destinées au conseil municipal. Il est souligné que le comité fait des recommandations au conseil et n'a pas de pouvoir décisif, il est consultatif;
- Le CCEDD a travaillé sur une planification stratégique et une priorisation des sujets que ses membres souhaitent aborder. Il serait bien de poursuivre ce travail ;
- À ce jour, le CCEDD n'a pas beaucoup été appelé à réviser des documents qui lui auraient été soumis par le conseil municipal pour avis et commentaires. Cela pourrait pourtant représenter l'un des rôles de ce comité ;
- Préciser ce que le conseil municipal souhaite par rapport au CCEDD tout en s'assurant de conserver un espace pour des discussions ad hoc menant à des suggestions d'actions au conseil municipal, dans la mesure où elles sont liées aux priorités ciblées par ce dernier. Madame Mélodie Georget rappelle que le comité aura une lettre de mandat prochainement et que les attentes du conseil envers chaque comité y seront clarifiées ;
- Revenir en présence physique le plus rapidement possible, les échanges sont ainsi plus humains ;
- Bénéficier de la présence de monsieur le maire de temps à autre ;
- À l'échelle de la ville, éviter le travail en silo des différents comités. Il y a des liens à faire entre chacun d'entre eux. Réunir de temps à autres les représentants des différents comités serait pertinent.

2022-05-A

**ACCEPTATION****PRIORITÉS ENVIRONNEMENTALES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Mélodie Georget et monsieur David Morin présentent les 5 priorités environnementales du conseil municipal :

1. Plan climat (bilan GES, cible de réduction et plan d'action, grille de prise de décisions climat)
2. Politique de conservation et plan d'action
  - La politique a été adoptée par l'ancien conseil municipal, mais le plan d'action doit encore être élaboré
3. Fonds pour la conservation des milieux naturels (y allouer 15 % des surplus budgétaires)
4. Plantation d'arbres
5. Suivi des politiques en place :
  - Politique de développement durable
  - Politique Ville nourricière
  - Plan d'action pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
  - Politique de l'arbre (à réviser)
  - Politique de conservation et d'accessibilité aux milieux naturels
  - Plan d'action pour le contrôle de l'herbe à poux

Madame Glenna McGuire indique qu'il manquerait la question de la régénération, ce qui viendrait compléter la préoccupation de planter des arbres. Elle précise qu'il est très noble de souhaiter planter le plus d'arbres possible, mais que la résilience passe aussi par la régénération au sens plus large (incluant les jardins, la permaculture et d'autres types de plantations). L'intégration de ce nouveau vocabulaire permettrait de voir plus large.

Monsieur Jonathan Robichaud indique que sur la question des plans d'action, il serait intéressant d'établir un cadre financier et un système de reddition de comptes basé sur l'identification d'objectifs précis et d'un plan de travail. Des budgets doivent être associés aux actions pour en favoriser la réalisation, s'assurer qu'elles soient bien ancrées dans la réalité et éviter qu'elles ne restent qu'une phrase dans un document.

2022-06-A

**ACCEPTATION****VARIA****1-Modification de la Politique de gestion des réserves financières et des surplus:**

Madame Mélodie Georget consulte le CCEDD afin de connaître sa position sur l'idée d'octroyer 15% des surplus budgétaires à l'acquisition de milieux naturels.

Madame Mélodie Georget et Monsieur David Morin expliquent qu'actuellement, l'affectation des surplus est destinée notamment aux infrastructures et au remboursement de la dette. Ils rappellent que Transition MSH s'est engagé à affecter 15% des surplus à l'acquisition des milieux naturels. Madame Georget et monsieur Morin souhaitent informer le comité de leur intention d'aller de l'avant avec ce projet.

Madame Geneviève Poirier-Ghys précise qu'une réserve financière pour l'acquisition de lots aux fins de conservation existe déjà à Mont-Saint-Hilaire, avec un mécanisme régissant l'octroi des sommes. Un montant de 50 000 \$ par année est injecté à ce fonds. L'octroi de 15% des surplus servirait en fait à le bonifier.

Le CCEDD soutient à l'unanimité le principe que la Ville de Mont-Saint-Hilaire modifie sa politique d'allocation des surplus afin que 15% de ces surplus soient dédiés à la conservation des milieux naturels.

Les membres du CCEDD acceptent de réviser les propositions de modification de la Politique de gestion des réserves financières et des surplus qui seront partagées par Madame Mélodie Georget. Un mécanisme de révision et d'approbation par courriel est proposé afin d'accélérer le processus.

**2- Zone A-16 : non intervention du CCEDD**

Madame Mélodie Georget informe les membres du CCEDD qu'en raison de la complexité du dossier de la zone A-16 et de sa judiciarisation, ce dernier ne serait pas porté à l'attention du CCEDD. De ce fait, aucune discussion se rapportant à la zone A-16 n'aura lieu lors des prochaines rencontres.

2022-07-A

**ACCEPTATION****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé,

**Il est unanimement recommandé**

QUE l'assemblée soit levée à 21h10.

\_\_\_\_\_  
Mariève Lafontaine, secrétaire

\_\_\_\_\_  
Mélodie Georget, présidente